« Le plan de relance redonne de la perspective, c'est la petite lumière au fond du tunnel »

- Alain Griset promet 40 milliards d'euros de retombées pour les PME
- Cela devrait préparer une économie plus vertueuse, plus écologique pour retrouver le niveau d'activité d'avant-crise.

Propos recueillis par
Laurence Albert
*@L_Albert_*
et ***Matthieu Quiret***
@MQuiret

ALAIN GRISET
Ministre délégué chargé des PME

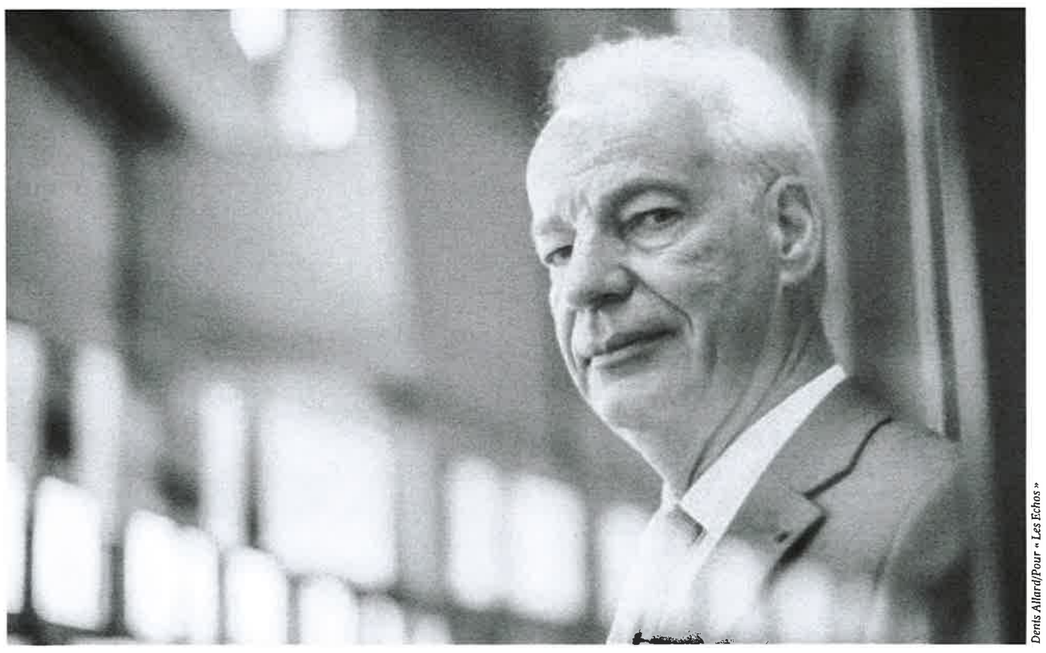

Denis Allard/Pour « Les Echos »

L'ancien président de l'Union des entreprises de proximité, nommé en juillet aux côtés de Bruno Le Maire, assure que le plan de relance va offrir 40 milliards d'euros de retombées pour les PME. Dans l'immédiat, le ministre concède que l'état de santé des entreprises françaises reste inconnu, car elles sont artificiellement maintenues à flot. Il annonce que le secteur du commerce devra faire l'objet d'un prochain plan spécifique. Le renforcement des sanctions contre les grands groupes mauvais payeurs est aussi en préparation.

Le plan de relance est-il vraiment destiné aux petits patrons ?

Depuis le 14 mars, les chefs d'entreprise se demandent ce qui va se passer pour leur entreprise. La moitié sont en nom propre, si leur activité s'arrête, ils n'ont pas de chômage. Ce plan de relance leur redonne de la perspective, c'est la petite lumière au fond du tunnel. Il va permettre de préparer une économie plus vertueuse, plus écologique et de retrouver le niveau d'activité d'avant-crise.

Nous évaluons à près de 40 milliards d'euros les retombées directes et indirectes du plan pour les PME. Ainsi, les mesures en faveur de la relocalisation profiteront nécessairement aux sous-traitants. La numérisation, insuffisante dans les PME, sera encouragée : pendant la crise sanitaire, celles qui ont pu vendre en ligne, ont eu une perte de chiffre d'affaires inférieur de 25 % à celles qui n'utilisaient pas l'outil numérique.

Le plan favorise également une reprise d'activité immédiate. Par exemple, les 7 milliards d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments vont redonner du travail très vite aux artisans.

Le plan de relance semble surtout taillé pour les industriels et peu pour les PME-TPE du tertiaire

C'est assumé, le plan est tourné vers l'industrie mais ce n'est pas pour cela qu'on laisse tomber les autres, les TPE-PME s'inscrivent pleinement dans cette relance. Je vais notamment proposer prochainement au Premier ministre une stratégie politique pour le commerce, je me suis rendu compte qu'il n'y en a jamais eu. Nous lancerons une réflexion prospective sur ce que sera le commerce dans cinq ans si l'on ne fait rien et des objectifs de transformation.

> « Nous avons prévu de travailler sur les créances interentreprises, qui restent un énorme sujet de préoccupation pour les PME. »

Vous aviez chiffré en début d'année de 10 à 15 % la part des entreprises en difficulté avant le Covid. Quel est votre diagnostic actuel ?

Soyons francs, une partie des entreprises sont toujours en vie car elles sont toujours accompagnées par les mesures de soutien. On voit de fortes divergences apparaître : le secteur cafés et hôtels-restaurants a été très touché, le tourisme en montagne et sur le littoral est reparti depuis cet été. Ce que je constate, c'est que l'hécatombe prédite pour juillet pendant le confinement n'a pas eu lieu. Celle prévue en septembre n'apparaît pas. Ce qui s'est passé depuis le déconfinement est moins grave que prévu. Une part de l'inquiétude des entrepreneurs repose simplement sur l'incertitude du lendemain.

Vous n'anticipez plus de catastrophe donc ?

Les disparitions d'entreprises font partie de l'économie, 50.000 faillites ont lieu même dans les meilleures années, mais les créations étaient alors plus nombreuses. Nous souhaitons accompagner celles qui ont des difficultés conjoncturelles, mais aussi celles qui vont pâtir des grandes mutations en cours : numérisation, sortie des énergies fossiles, etc.

Les dispositifs d'aide sont-ils suffisants ?

Le PGE marche bien avec seulement 2,5 % de taux de refus et 120 milliards d'euros sur les 300 disponibles ont été distribués. Le chômage partiel est très efficace. Mais à côté du plan de relance, on regarde comment mieux accompagner les entreprises les plus en difficulté. D'abord, il faut savoir que nous distribuons 1.976 aides différentes aux entreprises. Comment voulez-vous que les petits commerçants, les artisans, les indépendants s'en saisissent ? Nous allons travailler avec les collectivités pour en réduire le nombre, même trois fois moins serait encore trop, mais les rendre plus visibles et facilement mobilisables.

L'accès des dirigeants à l'information reste un sujet. Prenez par exemple le fonds de solidarité. Le premier fonds de 1.500 euros a très bien marché avec 1,7 million d'entreprises aidées, mais le second volet couvrant jusqu'à 10.000 euros, (pour les entreprises bénéficiant du plan tourisme, le volet 2 est plafonné à 5.000 euros pour les autres secteurs d'activité) n'a suscité que 31.000 dossiers ! Il y a pourtant des besoins, j'en suis certain ! Je rappelle d'ailleurs que les entrepreneurs ont encore jusqu'au 15 octobre pour le demander.

Nous avons un autre obstacle, nos dispositifs, si on veut qu'ils soient massifs et efficaces, ne sont pas adaptés à la dentelle des petites entreprises. Nous devons avoir une approche adaptée à la spécificité de certains secteurs.

Certains dirigeants en difficulté tardent à agir en espérant que l'Etat passe l'éponge sur certains reports de charges.

Bruno Le Maire a bien dit que tous les prêts seront remboursés et nous allons d'ailleurs assurer une fourchette de taux pour l'étalement du remboursement des PGE. En revanche, nous avons aussi dit que les dettes sociales pouvaient être étalées jusqu'à 36 mois au cas par cas.

Le plan de relance, reste, je le redis, une perspective de long terme. Nous avons, à court terme, d'autres chantiers en parallèle, que nous comptons ouvrir prochainement. Par exemple, nous avons également prévu de travailler sur les créances interentreprises, qui restent un énorme sujet de préoccupation pour les PME. La facturation électronique, prévue pour 2023, va faciliter les choses. Mais il faut aussi sans doute mettre la pression sur les grands groupes, qui mettent en péril les PME en s'exonérant des délais de paiement. Nous réfléchissons à renforcer les sanctions. ■

Les PME « sous assistance respiratoire » alarment les tribunaux de commerce

Les juridictions constatent toujours peu de procédures de redressement et quelques liquidations sèches en cette rentrée. Un effet pernicieux, selon eux, des aides de l'Etat et des reports de charges.

Des entrepreneurs « *anesthésiés* ». Une économie « *sous assistance respiratoire* ». L'« *effet de morphine* » des mesures prises par l'Etat. Sans même se consulter, les présidents des tribunaux de commerce ont presque tous recours à la même métaphore médicale pour qualifier cette drôle de rentrée, pour l'heure moins catastrophique que prévu pour les entreprises.

« *C'est le calme absolu, je suis abasourdi* », reconnaît Thierry Gardon, le président du tribunal de commerce de Lyon, deuxième juridiction de France. Entre avril et août, le nombre de procédures amiables a baissé de 48 %, et les procédures judiciaires de 51 %. Aucun administrateur judiciaire n'a été désigné en août. Et l'agenda des prochaines semaines est presque vide. Même son de cloche à Marseille, où le président du tribunal de commerce, Jean-Marc Latreille, décrit « *une situation surréaliste et curieuse* », avec une baisse de près de moitié des procédures collectives. Ou encore à Nîmes (–42 % entre janvier et juillet), où il y a même eu des semaines blanches, sans procédures enregistrées. « *Je m'attendais à pire* », confirme à quelques kilomètres de là, Nadine Baptiste, la présidente du tribunal de Montpellier, au vu de la baisse du nombre de redressements et de liquidations (–45 %), d'injonctions de payer (–46 %) et de créations de sociétés commerciales (–20 %).

Pas question pour autant de se montrer exagérément optimiste. A Lyon, le président du tribunal ne mâche pas ses mots, dénonçant une situation « *très malsaine* », car artificiellement soutenue par un certain attentisme des organismes sociaux et fiscaux (Urssaf, SIE, Impôts, caisse du BTP), qui, selon lui, n'effectuent pas leur travail d'assignation. « *Cela nourrit l'espoir de chefs d'entreprise de passer au travers les mailles du filet, plutôt que de venir se mettre sous la protection du tribunal* », estime-t-il, indiquant avoir vu des dirigeants venir se renseigner… et repartir sans agir, attendant que les gendarmes des pouvoirs publics viennent les chercher. « *Ce n'est plus l'effet du levier financier ou judiciaire, c'est l'espoir de ne jamais avoir à rembourser* », déplore-t-il. « *Il faut pourtant faire le ménage dans les entreprises défaillantes, c'est un cycle naturel que ces 50.000 défaillances annuelles, qui permettent de faire place à des structures plus saines, plus dynamiques, etc.* », assure-t-il.

Citoyenneté économique

Sandrine Martin, présidente de la chambre commerciale mulhousienne, note que les demandes reçues en ce moment portent sur des liquidations sèches et pas de redressement, ni de sauvegarde. Elle insiste donc sur la nécessaire anticipation des chefs d'entreprise, afin qu'ils sollicitent les chambres avant qu'ils n'aient plus d'autre choix que de demander une liquidation. En anticipant, les chefs d'entreprise sont ainsi « *solidaires de toute la chaîne économique dans laquelle ils s'inscrivent, une entreprise aidée à temps et surmontant ses difficultés retrouvera de la trésorerie. Par effet domino, ce sont tous ses partenaires qui ne vont pas souffrir d'une perte de créances. Il s'agit d'un acte de citoyenneté économique* ». A Colmar, la présidente, Lorène Vivin enregistre moins d'une dizaine de procédures de liquidation en cours pour l'instant, ce qui est « *quand même un certain nombre par rapport au rythme habituel* ».

Bon nombre d'observateurs s'attendent aussi à voir le tableau se noircir dans les prochains mois. « *Il y a une "drogue douce" du report des échéances, mais à la fin du mois de septembre, bon nombre d'entre elles vont devenir une réalité. Nous étions dans une période un peu suspendue, qui se termine. Il faut être réaliste, un certain nombre d'entreprises vont probablement mettre genou à terre cet automne* », estime ainsi François Asselin, le patron de la CPME, qui juge que « *le plan de relance doit prioritairement soutenir celles qui sont viables et accompagner sur le plan social et humain celles qui ne rebondiront pas* ».

> « Le réveil risque d'être difficile. La majorité des dépôts de bilan aura lieu à la fin de l'année, le plus gros de la crise sera en mai-juin 2021, au niveau des procédures collectives. »
>
> **JEAN-MARIE ALBOUY**
> Président du tribunal de Nîmes

Au greffe du tribunal de commerce d'Amiens, on est, avec 127 demandes en neuf mois contre 195 l'an dernier « *bien en dessous de ce que l'on pouvait redouter* ». « *Cela signifie que les dispositifs ont bien fonctionné, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'augmentation en fin d'année lorsque les charges se cumuleront aux échéances de remboursement des prêts garantis par l'Etat* [PGE] », anticipe Maître Loïc Bernard, le greffier.

« *Tout ce qui est restauration, lié à l'événementiel (traiteurs, organisation…), risque d'être très touché* » prédit également Nadine Baptiste à Montpellier, ville où le tourisme d'affaires pèse lourd. De son côté, l'Union patronale des Bouches-du-Rhône estime que, passé l'effet d'inertie économique – notamment dans le BTP qui traite encore les chantiers signés avant la crise – entre 20 et 25 % des entreprises pourraient montrer des signes de défaillance. « *Une crise fracassante menace pour la fin de l'hiver* », anticipe le patron des patrons, Philippe Korcia. Au moins 20.000 entreprises pourraient être concernées. Principaux secteurs concernés : la sous-traitance aéronautique, le commerce et le tourisme d'affaires.

Miser sur la prévention

« *Le réveil risque d'être difficile. La majorité des dépôts de bilan aura lieu à la fin de l'année, le plus gros de la crise sera en mai-juin 2021, au niveau des procédures collectives* », confirme Jean-Marie Albouy, président du tribunal de Nîmes. Il va bien falloir déposer les comptes. Le magistrat s'attend à ce que des AG d'entreprises soient reportées. « *Beaucoup d'entrepreneurs me le demandent. J'accorderai ces délais.* » A Marseille, le tribunal de commerce mise sur la prévention, avec un groupe de travail réunissant les professionnels du droit et du chiffre (avocats, experts-comptables, commissaires aux comptes…). « *N'attendez pas si vous sentez que la santé de votre société se dégrade, venez vous faire dépister et soigner avant qu'il soit trop tard* », martèle le président, Jean-Marc Latreille. — ***Service Régions***